

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

2 octobre 2008

---

MISE EN OEUVRE DU GRENELLE DE L'ENVIRONNEMENT - (n° 955)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 105

présenté par  
M. Jacob, rapporteur  
au nom de la commission des affaires économiques,  
et M. Duron

-----  
**ARTICLE 10**

À la première phrase de l'alinéa 8, après le mot :

« internationale »,

insérer les mots :

« et de leur desserte multimodale ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement a pour objet de bien rappeler que la desserte multimodale des ports maritimes est au cœur du problème de leur compétitivité.